



COMMUNE DÉLÉGUÉE

VASTEVILLE

ARRETE DU MAIRE DELEGUE

Bruno LETOURNEUR, Maire délégué de Vasteville,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L 113-2,

Vu la demande de l'Entreprise Ecoréca, mandatée par le Cotentin,

Considérant l'état de vieillissement de la passerelle située entre le Val ès Cochard et la vallée de Bival (passerelle 1) et de la passerelle située entre le Val ès Cochard et le Pont des sablons (passerelle 2) après des travaux de mise en sécurité effectués en juin 2023, des travaux de réparations sont nécessaires ;

Considérant l'intervention de l'entreprise Ecoréca, mandatée par le Cotentin, prévue du mardi 25 juillet 2023 au vendredi 28 juillet 2023,

Arrête

Article 1 : L'accès sera interdit CR n°26 du mardi 25 juillet jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : L'accès sera interdit CR n°27 sauf riverains et desserte agricole.

Article 3 : Une déviation sera mise en place durant les travaux pour les randonneurs sur le GR223, avec un passage à travers les dunes, jalonnés aux couleurs du GR 223 (rouge et blanc) valable seulement le temps des travaux, visible par une cartographie en annexe, affichée aux extrémités de la déviation. Un sentier situé Val ès Cocard, entre les 2 passerelles, permet de rejoindre la déviation pour les piétons arrivant du Val ès Cochard. Les vélos sont invités à respecter les dunes, et de préférence à contourner les passerelles en passant par la vallée de Bival et la Croix Frimot.

Article 4 : Seule l'entreprise Ecoréca est autorisée à circuler durant les travaux.

Article 5 : la Brigade de Gendarmerie de La Hague sera chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, sis 3 rue Arthur LEDUC. Dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

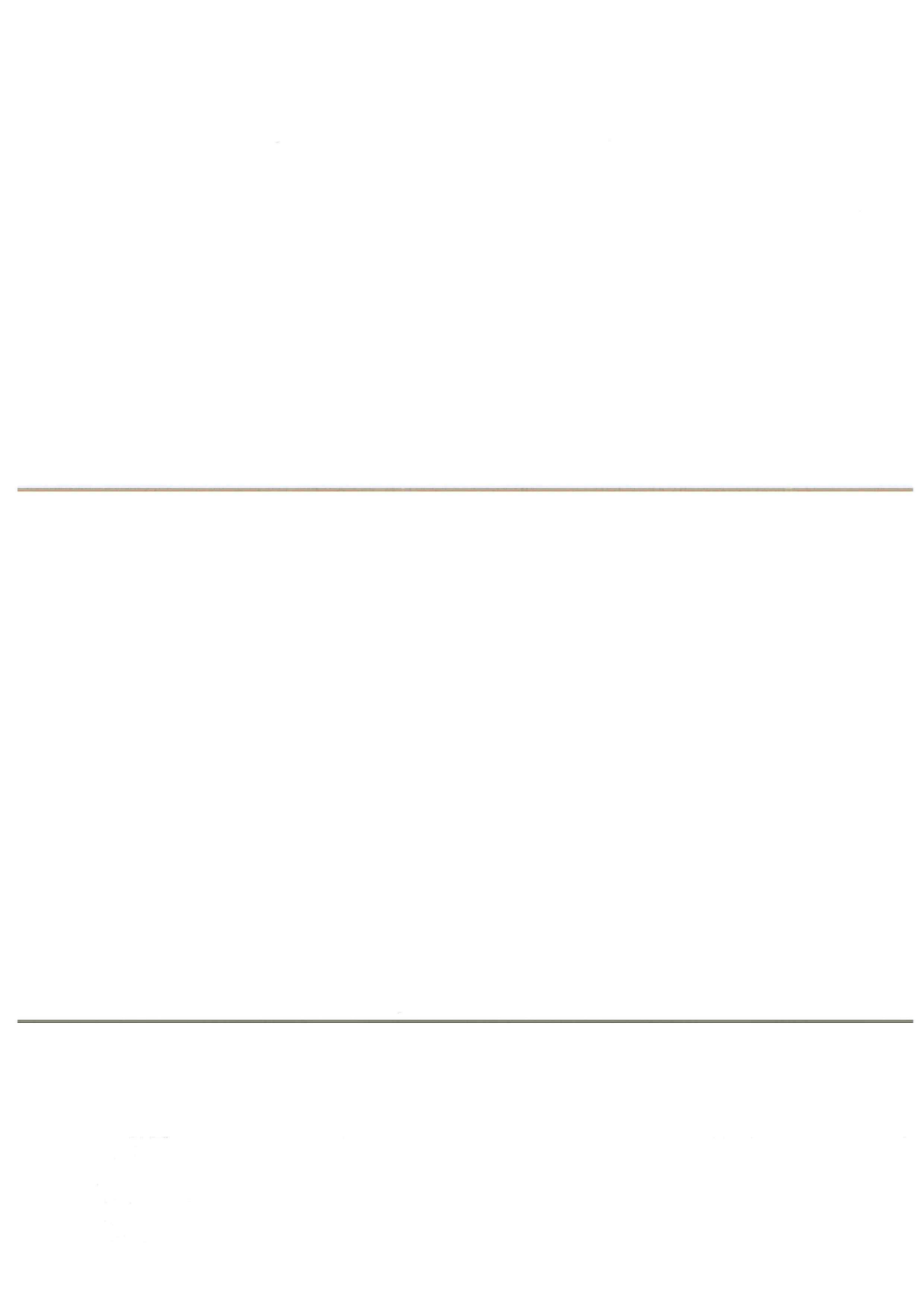
Fait à Vasteville, le 21 juillet 2023.

Commune de La Hague
Vasteville
6 rue Jean François-Millet
50440 LA HAGUE
Tel : 02 33 52 74 68 Fax : 02 33 52 73 59
Courriel : mairie.vasteville@wanadoo.fr

Le Maire-délégué
Bruno LETOURNEUR



Ampliation :



- Comité départemental de la randonnée pédestre
- Communauté d'Agglomération du Cotentin
- Office du tourisme du Cotentin
- SYMEL /antenne la Hague
- Mairie de la Hague
- Riverains
- Mairie déléguée de Vasteville
- Registre
- Affichage

